



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 mai 1999**

**Ancien Musée d'Histoire Naturelle -Pavillon Stéphane  
GRAPPELLI- - Promesse de bail commercial**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 19 Mai 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 1er Juin 1999

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

***Conseillers :***

Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Françoise GAILLARD donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.  
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

**Excusés :**

***Conseillers :***

M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D99292

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mai 1999**

**Développement Economique**

**Ancien Musée d'Histoire Naturelle -Pavillon Stéphane  
GRAPPELLI- - Promesse de bail commercial**

Monsieur Jacques LAMARQUE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre de la création du Musée d'Agesci, les collections du Musée d'Histoire Naturelle, qui étaient exposées dans l'immeuble situé au 58 rue Saint Jean ont été déménagées et le bâtiment dénommé Ancien Musée d'Histoire Naturelle a été désaffecté et déclassé du Domaine Public de la Ville de NIORT.

Cet immeuble, que nous vous proposons d'appeler désormais PAVILLON STEPHANE GRAPPELLI, placé au coeur de l'Espace NIORTAIS, sera relié directement à la salle de diffusion musicale et par la même au futur CAMJI.

L'accès principal du bâtiment sur la rue Saint Jean en fait un élément important pour la redynamisation commerciale engagée dans le cadre de l'opération Centre 2000 sur cet axe de liaison entre l'Hyper Centre Ville et le quartier rue Porte Saint Jean/Place Saint Jean.

Aussi est-il proposé d'affecter l'immeuble "PAVILLON STEPHANE GRAPPELLI" a un usage d'activité commerciale. Notamment un projet d'ouverture d'une enseigne, porté par un chef d'entreprise niortais, pour la vente de tous produits et matériels liés à la musique et à l'audiovisuel ainsi que des prestations de services en matière de spectacles et de concerts serait susceptible d'apporter une réelle animation sur ce secteur en interaction avec le CAMJI et la salle de diffusion musicale.

Le local, situé au 58 rue Saint Jean, après rénovation et réalisation des aménagements et équipements (ascenseur) liés à la salle de diffusion musicale sera ainsi composé :

- au rez de chaussée : entrée, billetterie, salle de vente de 126 m<sup>2</sup> ;
- à l'étage : sanitaire, 2 bureaux et une salle de vente de 136 m<sup>2</sup> environ ;
- au sous-sol partiel : réserve et chaufferie.

Un ascenseur en jouissance commune avec la salle de diffusion musicale desservira les 2 niveaux.

L'immeuble sera livrable dès la fin des travaux de la réhabilitation du clos et du couvert et des réseaux primaires prévu fin Octobre 1999. Il fera l'objet d'un bail commercial à intervenir avant le 30 Avril 2000. Le preneur se chargera des aménagements intérieurs liés à son activité.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse de bail commercial ci-joint, valable jusqu'au 30 Avril 2000, pour les locaux désignés ci-dessus moyennant un loyer mensuel de 7 000 F H.T au bénéfice de Mr BUGEANT Charles ou de toute société qu'il créera pour réaliser le projet.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Jacques LAMARQUE